

Assemblée générale du vendredi 26 juin 2020

Elle a été repoussée plusieurs fois à cause de la pandémie
A LA SALLE DES FETES DE SAUXILLANGES

Excusés : Guillaume et Lisa, Eric et Marion, Fanny, Christine D. , Astrid, Martine.

15 personnes et plus étant présentes, l'assemblée générale peut avoir lieu.

Ordre du jour :

Mode des prises de décision selon les statuts

Rappel des articles 9 et 11 des statuts : Modalités de prises de décision et assemblée générale annuelle.

Devenir du lieu convivial : Il apparaît nettement dans les statuts. Physiquement il n'existe plus. Un des objectifs de l'association n'est plus en fonction. Les statuts devront être revus lors d'une prochaine AG.

Présentation du travail du groupe ayant travaillé sur l'association : Jacky parle de dysfonctionnements les décisions prises en AG et les suites données. Il semble que de nombreux adhérents présents pensent que le mode de décision utilisé (consensus) peut expliquer ces dysfonctionnements. Là aussi, il semblerait nécessaire que les statuts soient plus clairs et que le vote après discussion est demandé par plusieurs adhérents.

Présentation du bilan comptable

Analyse compte de résultat et bilan 2019

Résultat comptable : l'exercice 2019 donne un résultat net de 1839 €, ce qui représente 1% du C.A.

Résultat 2018 : 10 463 € > 7% du CA

Ce résultat de 1839 € ne permet aucune marge de manœuvre, Si nous avons pu augmenter les charges salariales (3 mois au lieu de deux l'été dernier, ce qui correspond à une progression du poste salaires de 49,50%), il paraît difficile de prévoir une nouvelle dépense dans ce sens : heures de ménage (4h/sem = un mois de salaire sur l'année) sans amputer encore nos réserves. Réserves qui devraient servir à absorber des investissements ou dépenses imprévues, plutôt que de compléter nos recettes pour équilibrer le compte de résultat

Notre CA a augmenté de 14,18 %, ce qui est assez conséquent, il paraît difficile de faire mieux (même autant) l'an prochain. Cette augmentation a justement permis d'assumer le mois de salaire supplémentaire.

Le bilan peut être communiqué sur demande.

Au moment de la pandémie, l'AG n'a pu se tenir et le collectif a donc décidé de passer les marges à 1,12 pour les produits locaux et à 1,27 pour les autres produits. Cela s'est mis en place en avril et en mai 2020.

Il s'agissait d'avoir assez de fonds pour recruter des salariés pour l'été.

Les changements d'horaires et la façon de servir les clients n'ont pas entraîné des ruptures dans la progression du chiffre d'affaires.

Les pertes sont incluses dans le chiffre d'affaires : de septembre à juin 2020 sur 9 mois : 0,9% de pertes : ce chiffre est relativement bon. Les promotions mises à 20 % apparaissent dans le rapport Z et le calcul pourrait donc être effectué de façon plus pointue.

Pause

4 heures de ménage par semaine :

Contrat de 4 mois pour 4 heures par semaine compte-tenu du fait qu'il n'y avait pas eu de décision de l'AG. Fanny fait le ménage quand le magasin est fermé donc sans risque pour sa santé par rapport à la pandémie. L'AG décide à l'unanimité de prolonger les 4 heures de ménage jusqu'en septembre et ensuite, après avis pris auprès de la personne employée, SELON SON CHOIX, le collectif prendra la décision d'un CDD ou d'un CDI.

L'AG décide à l'unanimité de prolonger les 4 heures de ménage jusqu'en décembre 2020.

Emplois saisonniers en juillet et août?

Les jours et horaires d'ouverture resteront comme actuellement:

lundi, jeudi et vendredi après-midi de 16 heures 30 à 19 heures

mardi, mercredi, vendredi le matin de 9 heures 30 à 12 heures 30,

samedi et dimanche le matin de 10 heures à 12 heures 30.

La personne salariée travaillera 24 heures dans la semaine. L'annonce ne devra pas spécifier que le poste sera attribué à une personne en situation précaire. L'AG décide à l'unanimité qu'un salarié sera embauché avec 24 heures par semaine réparties lundi après-midi, mardi et mercredi matin, jeudi après-midi et vendredi toute la journée ainsi que samedi matin. S'il n'y a pas de bénévole présent dans le magasin, la personne embauchée fermera le magasin et assurera les tâches qui se présentent. Embauche ouvert à tout bénévole à compter du mardi 7 juillet et jusqu'au 6 septembre 2020.

Systeme à mettre en place pour assurer la solidarité.

Une association est maintenant en place à Sauxillanges (SESAM) qui a pour but d'accueillir et de soutenir des migrants et/ou toute personne en ayant besoin. Elle se propose de servir d'intermédiaire entre ceux qui veulent aider et ces personnes. Réunion publique le 7 août à 18 h 30 aux Prairies pour présenter cette association. 700 euros seront attribués pour l'association SESAM jusqu'au 31 décembre 2020 par l'Alternateur. L'association viendra faire des achats nécessaires aux personnes qui en ont besoin et leur donnera aussi des bons d'achat afin qu'ils puissent choisir ce dont ils ont envie.

Présentation du groupe de travail magasin

Le rapport sera mis en annexe lorsque Mady aura pu le scanner car il n'existe qu'en document papier.

Renouvellement des membres du collectif.

Candidats : Françoise Bardiaux, Olivier Ménet, Hélène Gratadeix. Ils sont élus à l'unanimité.

Serge, Murielle, Agathe, Sophie et Mady restent au collectif .

Assemblée générale terminée vers 22 heures 30